

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE DU DOMAINE INC.	Numéro de permis 2017876	Date d'inspection Le 17 janvier 2019	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine 2 Inc.		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Geneviève Abud		Titre du poste Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Le parc sera vérifié au printemps.
Le ratio est conforme.
Il faut maintenant utiliser la nouvelle liste de vérification pour la trousse de premier soins.

original signé par
Geneviève Abud

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 janvier 2019

Date

original signé par
Linda Tardif

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 janvier 2019

Date